

Produits cosmétiques Bio

I – Ecocert & Cosmébio

Ecocert : <http://www.ecocert.fr/-Cosmetiques-.html>

Les produits cosmétiques sont certifiés par un organisme indépendant, Ecocert. Ecocert est une société de contrôle et de certification agréée par les pouvoirs publics qui délivre les labels Bio et Eco.

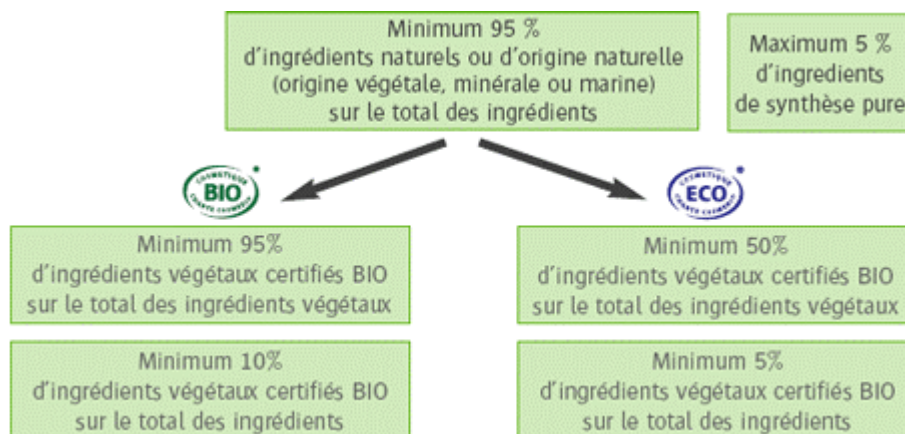
Cosmebio : <http://www.cosmebio.org/>

La charte Cosmébio garantie entre autres : le contrôle des ingrédients, de leur pureté et de leur traçabilité, le contrôle du respect des mesures de protection de l'environnement, le contrôle de l'emballage et de l'étiquetage (cahier des charges très précis).

II - Pour obtenir le Label COSMÉBIO certifié par ECOCERT

1°/ Exigences du référentiel sur les produits

★ Un pourcentage minimum de 95% en ingrédients d'origine naturelle pour que les fabricants utilisent des matières premières issues des agro-ressources et transformées par des procédés respectueux de l'environnement (listés dans le référentiel) et non des ingrédients issus de la pétrochimie.



Le logo BIO certifie que :

- 95 % minimum des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle.
- 95 % minimum des ingrédients végétaux sont Bio (c'est à dire issus de l'agriculture biologique).
- 10 % minimum des ingrédients totaux du produit fini sont Bio.

Le logo ECO certifie que :

- 95 % minimum des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle.
- 50 % minimum des ingrédients végétaux sont Bio.
- 5 % minimum des ingrédients du produit fini sont Bio.

★ Un pourcentage minimum de 95% en ingrédients d'origine naturelle pour que les fabricants utilisent des matières premières issues des agro-ressources et transformées par des procédés respectueux de l'environnement (listés dans le référentiel) et non des ingrédients issus de la pétrochimie.

★ Les parfums de synthèse, les colorants de synthèse, les silicones, les PEG, les ingrédients OGM, parabens, phenoxyethanol... sont interdits. Seuls quelques ingrédients de synthèse indispensables et non encore disponibles en origine naturelle sont autorisés.

- ★ Engagement des fournisseurs sur les matières premières livrées.
- ★ Non test sur animaux.
- ★ Sélection des procédés de transformation et de fabrication (ionisation interdite par exemple).
- ★ Vérification de l'emballage utilisé - Contrôle de l'étiquetage.
- ★ Le référentiel est un document évolutif qui suit les progrès technologiques et la disponibilité de nouveaux ingrédients respectueux de l'environnement.

2°/ Obligations de production écologique protectrice de l'environnement

- Gestion de l'énergie, rejets, déchets (tri sélectif et recyclage), nettoyage et désinfection, énergie ... sont encadrés.

- Transport, stockage et production des ingrédients et des produits finis doivent respecter des règles écologiques strictes.

- Hygiène et nettoyage des zones de fabrication et de conditionnement (le chlore est interdit).

3°/ Obligations de contrôles

- Contrôle Ecocert, organisme certificateur agréé par l'état.
- Traçabilité complète des cosmétiques et de leurs matières premières...

Pour comprendre la différence avec les cosmétiques classiques, découvrez ci-dessous les ingrédients des différents types de cosmétiques :

